

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **10 novembre 2015 à 20h**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseillers: M. Paul Cozens
Mme Lise Charest
Mme Julie Lemieux
M. René-Philippe Hébert
M. Alexandre Zalac

Était absent le conseiller : M. Mario Cardinal

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ADMINISTRATION

159-11-15

Ouverture de la séance

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu de procéder à l'ouverture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

160-11-15

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161-11-15

Adoption du procès verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'accepter le procès verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

162-11-15

Fermeture d'un compte bancaire

CONSIDÉRANT l'avis reçu du 28 octobre dernier de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges concernant un compte inactif depuis près de deux ans, soit le compte numéro 696635, compte ayant servi pour les infrastructures pour le parc Cavaleri ;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de **225,84 \$** dans ce compte ;

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'autoriser la directrice générale à fermer ce compte et à transférer le solde de 225,84 \$ du compte numéro 696635 au compte général.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

163-11-15

Fermeture des bureaux – temps des fêtes

CONSIDÉRANT la politique de vacances des employés, qui permet deux semaines de vacances pendant la période des Fêtes, le bureau de la Municipalité sera fermé à compter du lundi 21 décembre 2014 au 2 janvier 2015 inclusivement.

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Paul Cozens et résolu d'autoriser la période de vacances telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Dépôt du rapport des dépenses du directeur général en vertu de la délégation de compétence

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation financière 2016 – Rôle triennal 2015-2018

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

Dépôt du rapport du maire

En vertu des dispositions de l'article 955 du Code municipal, la maire présente son rapport sur la situation financière de la municipalité ainsi que des orientations à venir avant l'adoption du budget 2016

Une copie du rapport de Monsieur le Maire Jean Lalonde est déposée au conseil.

164-11-15

Comptes à payer

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par Mme Lise Charest et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de **56 704,85 \$**, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1500239 à C1500263	32 460,80 \$
Paiement AccèsD (L) L1500113 à L15001	13 042,95 \$
Chèques de salaires nos D1500184 à D1500	11 201,10 \$
GRAND TOTAL	<u>56 704,85 \$</u>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

165-11-15

Avis de motion – Règlement de taxation numéro 210

Avis de motion est donné par M. René-Philippe Hébert , qu'à une prochaine séance il sera adopté le «*Règlement de taxation numéro 210*» pour l'année 2016.

166-11-15

Avis de motion – Modification du Règlement de tarification numéro 193

Avis de motion est donné par M. Paul Cozens, qu'à une prochaine séance il sera adopté les modifications au «*Règlement de taxation numéro 193*».

167-11-15

Autorisation de commander les médailles pour la perception 2016

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Paul Cozens et résolu d'autoriser la directrice générale de procéder à la commande des médailles pour chien pour l'année 2016 auprès de l'entreprise «Les médailles Lanaudière» au montant de **151,80 \$** toutes taxes en sus et **payable au mois de janvier 2016**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

168-11-15

Correction - Autorisation de virements de crédit

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder aux virements de crédit nécessaires aux postes budgétaires suivants :

Un montant de **1200.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «FRAIS DE REPRÉSENTATION, CONGRÈS ÉLUS» au poste budgétaire «R.R.Q. (part year)».

Un montant de **330.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «FRAIS DE REPRÉSENTATION, CONGRÈS ÉLUS» au poste budgétaire «C.S.S.T. (part year)».

Un montant de **383.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «FRAIS DE REPRÉSENTATION, CONGRÈS ÉLUS» au poste budgétaire «ASSURANCES COLLECTIVES (year)».

Un montant de **1450.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «FORMATION ÉLUS» au poste budgétaire «ENTRETIEN CENTRE COMMUNAUTAIRE (SERVICE)».

Un montant de **2.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «BIEN NON DURABLE ÉLUS» au poste budgétaire «CARBURANT & HUILE À MOTEUR)».

Un montant de **578.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «AVIS, PUBLICITÉ, INFORMATION» au poste budgétaire «FOURNITURES DE BUREAU)».

Un montant de **1994.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «QUOTE-PART MRC NETTOYAGE COURS D'EAU» au poste budgétaire «FOURNITURES DE BUREAU».

Un montant de **2287.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «SEL & SABLE» au poste budgétaire «SABLE».

Un montant de **337.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «QUOTE-PART MRC NETTOYAGE COURS D'EAU» au poste budgétaire «ACHAT BACS ET ENTRETIEN».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

GESTION DU TERRITOIRE

169-11-15

Travaux de réfection de fossés et ponceaux – Rue des Sources, des Hérons, des Ruisseaux, des Merles et Pommiers Fleuris

CONSIDÉRANT les plaintes reçues de citoyens concernant divers travaux de profilage de fossé concernant diverses problématiques lors de forte pluie;

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyée par Mme Julie Lemieux et résolu que la municipalité autorise la directrice générale à libeller un chèque à l'ordre de l'entreprise «Puits Artésiens Gaston Lefebvre inc.» au montant de **8 502.40 \$** pour les travaux de réfection de fossés. Que cette dépense soit affectée au compte budgétaire 02-320-00-532.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

170-11-15

Travaux d'étanchéité du bâtiment du Centre socioculturel de Très-Saint-Rédempteur

CONSIDÉRANT le manque de ciment entre l'enrochement des pierres de la structure du bâtiment et la recommandation reçue par la firme d'ingénieur Rochon Experts-Conseils inc.;

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par Mme Lise Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à émettre un chèque au montant de **983,05 \$** taxes incluses, libellé à l'ordre de «*Puits Artésiens Gaston Lefebvre inc.*» pour des travaux d'étanchéité, pose de drain, membrane et ciment afin d'éviter l'infiltration et l'accumulation d'eau.

Que les coûts reliés à ces travaux de pose de drain à la fondation soit affecté au compte de banque «*Projet infrastructure*» portant le numéro 54-112-60.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

171-11-15

Travaux de finition – Centre socioculturel de très-Saint-Rédempteur

CONSIDÉRANT les recommandations de l'architecte Massicotte et Dignard quant à divers menus travaux de finition;

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyée par M. René-Philippe Hébert et résolu que la municipalité autorise la directrice générale à libeller un chèque à l'ordre de l'entreprise «MTG Menus Travaux Généraux» au montant de **2 270.00 \$** pour les travaux de finition. Que cette dépense soit affectée au compte de banque «*Projet infrastructure*» portant le numéro 54-112-60.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

172-11-15

Versement Entreprise Encore Ltée – Aménagement d'un centre socioculturel dans l'ancienne église

Suite à la réception du 6^e certificat de paiement vérifié et approuvé par la firme Les architectes Massicotte et Dignard, les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **74 770,67 \$** toutes taxes en sus à la firme Construction Encore Ltée et constituant le sixième (6^e) versement sur les travaux exécutés à ce jour pour l'aménagement d'un centre socioculturel dans l'ancienne église. Que les coûts reliés à ces travaux soient affectés au compte de banque «*Projet infrastructure*» portant le numéro 54-112-60.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

173-11-15

Demande de dérogation mineure – Réduction de la marge avant d'un bâtiment accessoire agricole – n° de lot 2 399 186

ATTENDU QUE l'article 806 du Règlement de zonage numéro 155 établit la marge avant minimale à 40 mètres le long du chemin St-Henri ;

ATTENDU QUE le lot fait parti du massif du mont Rigaud et que la conservation du couvert forestier y représente un objectif majeur du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le lot numéro 2 399 186 fait également partie de la zone agricole permanente ;

CONSIDÉRANT QUE la pente naturelle du lot numéro 2 399 186 fait en sorte que le point le plus bas se trouve au coin sud-ouest du lot, en bordure du chemin St-Henri, et qu'il s'agit par conséquent de l'endroit le plus propice où installer une station de pompage pour l'acériculture ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du terrain demande une dérogation mineure afin réduire à douze (12) mètres la marge avant pour l'implantation d'une station de pompage et ainsi maximiser la production de produits de l'érable sur le lot 2 399 186 ;

CONSIDÉRANT QUE la réduction de la marge avant minimale à douze (12) mètres permettrait de réduire au minimum le nombre d'érables mature devant être abattus pour l'implantation du chemin d'accès et de la station de pompage ;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions restreintes de la station de pompage et sa localisation n'auront qu'un impact marginal sur le paysage le long du chemin St-Henri ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation mineure ;

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DPDRL150084

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOISIRS & CULTURE

174-11-15

Souper de reconnaissance des bénévoles

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyée par M. Alexandre Zalac et résolu d'organiser un 5 à 7 pour les bénévoles de la municipalité. Que cette dépense soit affectée au compte budgétaire 02-702-93-970.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DIVERS

175-11-15

Souper de Noël des employés

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyée par M. René-Philippe Hébert et résolu d'organiser un souper de Noël pour les employés de la municipalité et que les élus paient pour leurs conjoints et conjointes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Points d'information

- a. Adoption du budget pour l'année 2016, le 8 décembre à 19h30.
- b. Rapport de la journée «Fête du cimetière» par M. Guy Guénette de la Fondation des Amis du Patrimoine et réception d'un chèque au montant de 2 000 \$ à titre de don pour le Centre socioculturel afin d'y acheter de l'ameublement ou système de son.

176-11-15

Motion de félicitations

Il est proposé par M René-Philippe Hébert, appuyée par Mme Lise Charest et résolu d'adresser à monsieur Guy Guénette, président de la Fondation des Amis du Patrimoine, de sincères félicitations pour tout le travail effectué auprès des citoyens de Très-Saint-Rédempteur.

Période de questions

177-11-15

Levée de la séance

Suite à cette période de questions, il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par Mme Lise Charest et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h 40

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 40

Jean Lalonde, maire

Louise Sislà Héroux, directrice
générale et secrétaire-trésorière